



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 20 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/05 de la Municipalité, du 6 mars 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à prolonger et modifier le droit distinct et permanent (DDP) de superficie 14'040 de la commune de Lausanne, grevant le bien-fonds 14'031, même commune, inscrit en faveur de la société FIM MANAGEMENT SA pour permettre l'assainissement énergétique du bâtiment ECA 15889, sis chemin Praz-Lau 3, la prolongation étant consentie pour une durée supplémentaire de 28 ans, soit jusqu'au 4 décembre 2066, avec une rente annuelle augmentée à CHF 16'679.- dès la fin des travaux d'assainissement pour une durée de 10 ans, puis à CHF 20'528.- pour la durée restante du DDP ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder aux opérations de la mutation parcellaire décrite dans le plan et tableau de mutation du dossier technique 132 / 162015, établis par un géomètre officiel, en date du 20 novembre 2024.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt mai deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :